





Bordereau de signature

DEL2017_0051



Signataire	Date	Annotation
actes actes-mairie, <i>Gestion des Actes MAIRIE</i>	03/04/2017	 Visa
actes actes-mairie, <i>Gestion des Actes MAIRIE</i>	03/04/2017	 Transmis
<i>Gestion des Actes MAIRIE</i>		 Archivé
	Réponse de la plate-forme : Acquittement reçu (Date: 2017-04-03)	

Dossier de type : ACTES_MAIRIE // deliberation_mairie

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Département de
SEINE ET MARNE

DEL2017_ 0051

Arrondissement de
TORCY

COMMUNE DE NOISIEL

EXTRAIT DU REGISTRE
des délibérations du Conseil Municipal

Canton de
CHAMPS-SUR-MARNE

SÉANCE ORDINAIRE DU 31 MARS 2017

L'an deux mille dix-sept, le trente et un mars, à 20 h 30,

Le Conseil Municipal de la Commune de Noisiel, légalement convoqué le 22 mars 2017, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, salle du Conseil, Mairie Principale, sous la présidence de M. VACHEZ, Maire de Noisiel.

PRÉSENTS : M. VACHEZ, M. DIOGO, Mme NATALE, M. SANCHEZ, Mme DODOTE, Mme TROQUIER, M. VISKOVIC, Mme NAKACH, M. TIENG, M. RATOUCHNIAK, Mme NEDJARI, Mme BEAUMEL, Mme CAMARA (arrivée à 20h55), Mme JULIAN, M. FONTAINE, Mme DAGUILLANES, M. MAYOULOU NIAMBA (arrivée à 20h44), Mme MONIER, M. M. NYA NJIKÉ, Mme ROTOMBE, M. CALAMITA, Mme COLLETTE, Mme VICTOR, M. ROSENMANN, M. KAPLAN, M. KRZEWSKI, Mme BOUHENNI.

ÉTAIENT EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS :

M. BEAULIEU qui a donné pouvoir à M. VISKOVIC,
Mme CAMARA qui a donné pouvoir à Mme NAKACH jusqu'au point n°1,
M. BARDET qui a donné pouvoir à M. SANCHEZ,
M. NGUYEN qui a donné pouvoir à M. KRZEWSKI,

ABSENTS : M. DRAMÉ, Mme PELLICOLI, Mme PHAM.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Lydie DAGUILLANES.

Arrivée de M. MAYOULOU NIAMBA à 20h44, avant l'examen du point n°1 de l'ordre du jour.

Arrivée de Mme CAMARA à 20h55 pendant l'examen du point n°2 de l'ordre du jour.

Sortie de M. FONTAINE lors du vote du point n°13 de l'ordre du jour.

Sortie de M. VACHEZ, Maire de Noisiel, lors du vote du compte administratif 2016.

Election de M. DIOGO, 1^{er} Adjoint au Maire, en qualité de président de séance pour ce point.

Point n° 2 : Arrêté du Compte Administratif de l'exercice 2016

Acquitté en PREFECTURE le 03/04/2017

VU le Code Général des Collectivités territoriales,

VU l'instruction budgétaire et comptable M14,

VU le Rapport d'Orientations Budgétaires 2016,

VU la délibération du Conseil Municipal du 12 février 2016 prenant acte de la tenue du débat sur les orientations budgétaires pour l'année 2016,

VU l'approbation du Compte de gestion 2015 par le Conseil Municipal lors de sa séance du 8 avril 2016,

VU l'arrêté du Compte administratif 2015 par le Conseil Municipal lors de sa séance du 8 avril 2016,

VU l'affectation du résultat de clôture de l'exercice 2015 par le Conseil Municipal lors de sa séance du 8 avril 2016,

VU l'adoption du Budget Primitif 2016 (intégrant la reprise des résultats de l'exercice 2015 ainsi que les restes à réaliser de la Section d'Investissement de l'exercice 2015), par le Conseil Municipal lors de sa séance du 8 avril 2016,

VU la délibération du Conseil Municipal du 24 juin 2016 portant sur l'adoption de la Décision Modificative N°1 du Budget 2016 (ajustements du Budget 2016),

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 18 novembre 2016 adoptant la Décision modificative n°2 - Budget 2016 (ajustements du Budget 2016),

VU le Rapport d'Orientations Budgétaires 2017,

VU la délibération du Conseil Municipal du 3 février 2017 prenant acte de la tenue du débat sur la base du Rapport d'Orientations Budgétaires pour l'année 2017,

VU le Compte administratif de l'exercice 2016 de la Commune, portant sur son Budget principal, établi par l'Ordonnateur, Monsieur Daniel VACHEZ, Maire de Noisiel, faisant apparaître les éléments suivants :

Résultats globaux de clôture de l'exercice 2016

	<i>Investissement</i>	<i>Fonctionnement</i>	<i>Total</i>
<i>Recettes</i>			
<i>Excédent reporté 2015</i>	0.00	774 139.07	774 139.07
<i>Réalisations 2016</i>	6 199 322.69	24 550 885.98	30 750 208.67
<i>Total</i>	6 199 322.69	25 325 025.05	31 524 347.74
<i>Dépenses</i>			
<i>Déficit reporté 2015</i>	1 703 043.86	0.00	1 703 043.86
<i>Réalisations 2016</i>	5 232 286.92	23 638 894.36	28 871 181.28
<i>Total</i>	6 935 330.78	23 638 894.36	30 574 225.14
<i>Résultats globaux de clôture 2016</i>	- 736 008.09	+ 1 686 130.69	+ 950 122.60

Restes à réaliser 2016 à reporter en 2017

<i>Section d'investissement</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>	<i>Solde</i>
<i>Restes à réaliser 2016 à reporter en 2017</i>	34 987.33	14 500.00	- 20 487.33

VU l'avis favorable émis par la Commission des Finances, à l'unanimité des membres présents, lors de sa réunion du 13 mars 2017,

VU l'approbation du Compte de gestion de l'exercice 2016 par le Conseil Municipal lors de sa séance du 31 mars 2017,

CONSIDÉRANT la conformité des résultats globaux de clôture du Compte administratif 2016 avec ceux du Compte de gestion 2016,

CONSIDÉRANT que Monsieur Anasthasio DIOGO, premier Adjoint au Maire, a été élu à l'unanimité pour présider la séance sur ce point,

ENTENDU l'exposé de Monsieur RATOUCHNIAK, Maire-adjoint chargé des Finances,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS QUE MONSIEUR LE MAIRE S'EST RETIRÉ, ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À 26 VOIX POUR ET 3 ABSTENTIONS,

ARRÊTE le Compte administratif de l'exercice 2016.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire.
La présente délibération est rendue exécutoire à compter de la date de son affichage ou publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.*

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire

D. Vachez

Daniel VACHEZ



Transmis au représentant de l'Etat le 03 AVR. 2017
Publié le 03 AVR. 2017